



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VIGILANCE – DIVERSES FRAUDES EN CIRCULATION

Trois-Rivières, le 1^{er} mars 2023 – En ce mois de prévention de la fraude, la Sûreté du Québec, invite la population à redoubler de prudence concernant divers stratagèmes de fraude plus présents ces temps-ci. À titre d'exemples :

[Fraude téléphonique du paiement URGENT](#)

Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré, ou encore une situation où le petit-fils se trouve dans un hôpital à l'extérieur du pays et doit payer immédiatement certains soins médicaux.

Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

Alerte à la fraude par message texte

Plusieurs citoyens nous ont rapporté avoir reçu des messages texte en anglais sur leur cellulaire avec un lien à cliquer pour obtenir un « Anti-Inflation Benefit from CRA » (montant à recevoir pour contrer l'inflation et provenant de l'Agence de revenu du Canada). Le message texte contenait aussi des informations personnelles sur la personne comme son nom, sa date de naissance, son adresse et son numéro d'assurance sociale pour le rendre d'allure légitime ou crédible. Sachez que ce n'est pas la façon de fonctionner des agences gouvernementales qui procèdent par des avis de cotisation ou par la même méthode de dépôt que pour les remboursements d'impôt. Ces messages cachent donc une façon de vous hameçonner et de vous frauder en ayant accès à vos comptes bancaires par exemple.

Fraudes / Hameçonnage

Un citoyen reçoit un appel téléphonique d'une personne qui prétend être employé d'une institution financière et qui l'informe qu'il a été victime de fraude. Celle-ci demande ensuite au citoyen de mettre dans une enveloppe les cartes de crédit et cartes de débit avec leur numéro d'identification personnel (NIP) et lui indique qu'un employé de l'institution financière passera afin de récupérer l'enveloppe. Il demeure ensuite en ligne avec le plaignant alors qu'un(e) complice se présente à la porte et récupère l'enveloppe. À noter que le nom de l'institution financière apparaît sur les afficheurs, même si le numéro est frauduleux, et que si les gens téléphonent au numéro en question afin de vérifier, le fraudeur répondra en nommant l'Institution financière.

Ces appels sont frauduleux. Les institutions financières ne communiquent pas avec les citoyens dans l'objectif de récupérer des cartes bancaires et de débits avec vos mots de passe.

Vous devez faire preuve de prudence lorsque quelqu'un prétend travailler pour une institution financière.

Quelques conseils pour vous protéger

- Si vous recevez l'appel d'une personne que vous ne connaissez pas, demandez toujours le nom de cette personne et de l'entreprise qu'elle représente. **Cherchez par vous-même** le numéro de téléphone officiel de la compagnie ou du service public qui vous a contacté sur votre relevé de compte ou sur un site web sécurisé (débutant par « https:// ») et vérifiez l'authenticité de la demande qui vous est adressée.
- Ne placez jamais vos cartes de crédit ou bancaires dans une enveloppe avec votre numéro d'identification personnelle afin qu'elle soit récupérée par quelqu'un.
- Ne cliquez pas sur les liens dans des **messages non sollicités**.
- Ne téléchargez pas les pièces jointes contenues dans des messages non sollicités.
- Vérifiez si les messages renferment des fautes d'orthographe.
- Ne présumez pas qu'un message est légitime seulement parce que l'adresse courriel semble être la bonne. Les fraudeurs peuvent la modifier.
- Méfiez-vous des messages qui semblent provenir du gouvernement du Canada ou d'un organisme d'application de la loi. **Ceux-ci ne communiqueront jamais avec vous pour vous offrir des fonds par courriel ou par virement électronique** (ex.: lien dans un message texte sur le cellulaire).

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264

Si vous êtes victime de fraude, communiquez avec les organismes de services pertinents à votre situation en consultant l'[Aide-mémoire – Vous êtes victime d'une fraude?](#) ou encore le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou via Internet au <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>.